



Compte-Rendu du Conseil de l'École Doctorale GL du 3 avril 2017 à Limoges

Présents : J-P. BASLY, S. BERGERONNEAU, D. BOUCHON, S. BRUGIER, G. BRUNIAUX, P. BUSTAMANTE, JC. DESPORT, F. DRAULT, A. EL ALBANI, B. KOKOH, A. LAPIJOVER, A. RAPIN, F. VIGIER, P. VIGNAUD, R. ZERROUKI

Excusés : E. BERLIOZ, X. BONNET, O. de VIRON, JC. GUILLON, R. LEMOINE, V. MAILLOT, P. WALKER

Le Conseil débute à 10h40.

1) Approbation du CR du Conseil du 27 janvier 2017

Sans remarques particulières, le CR est approuvé en l'état à l'unanimité.

2) Informations générales

Un courrier des DU de l'ED devait être transmis aux Présidents des Universités de Poitiers, Limoges et La Rochelle demandant le maintien de l'ED dans le périmètre actuel. Sans unanimité des DU, ce courrier n'a pas été envoyé.

A La Rochelle, il y aura une seule ED multidisciplinaire avec une direction bicéphale SHS/Sciences dures.

Pour Poitiers et Limoges, le projet HCERES est maintenant écrit et la visite de site aura lieu les 30 et 31 mai. Le délégué HCERES est Pierrick Gandolfo.

Une réunion ED organisée par la COMUE aura lieu le 12 mai 2017. Au moins 3 personnes du Conseil d'ED y seront présentes.

La formation thématique Nanotechnologies et ses implications a eu lieu le 30 mars à Poitiers, à laquelle ont participé 80 doctorants de Gay Lussac et 40 doctorants des autres ED avec au final 113 participants. La formation a été réalisée par 4 conférenciers en sciences de l'éducation, pharmacie, droit et philosophie/éthique.

3) Suivi des études

A La Rochelle : il reste une doctorante en 4^{ème} année, qui devait soutenir au printemps mais qui va prolonger pour raisons de santé (contrat doctoral handicap). Un doctorant en bourse CIFRE est en arrêt de travail depuis novembre et ne s'est pas réinscrit. L'entreprise concernée a été contactée et le doctorant sera mis en abandon si une solution de reprise de l'activité doctorale n'est pas trouvée.

A Poitiers, il y a 2 4^{ème} année qui sont 2 cotutelles. La 1^{ère} cotutelle est avec la Roumanie où l'établissement partenaire a modifié de manière unilatérale la convention de cotutelle ce qui repousse la soutenance de 3 mois. La thèse sera soutenue mi-juin. Pour le second cas, en cotutelle avec la Tunisie, il n'y a pas de publication d'acceptée mais un article est accepté sous réserve de modifications mineures. La soutenance est programmée pour le 22 mai.

A Limoges, le cas problématique de demande d'inscription en 5^{ème} année (cf. CR du Conseil du 27 janvier 2017) est résolu puisque la thèse a bien été déposée conformément à l'exigence de l'ED. La soutenance est programmée pour le 21 avril. Il y a 2 faux 4^{ème} année (début en cours d'année) qui soutiendra les 23 et 25 avril. Enfin, il reste une 4^{ème} année au NET qui est une cotutelle avec le Burkina-Faso qui soutiendra en septembre.

4) Programmation des Comités de Suivis de Thèse (CST)

Les CST sont prévus les :

- 14 juin pour La Rochelle
- 23 juin pour Poitiers
- 23 juin pour Limoges (date à confirmer)

5) Validation du nouveau document pour le CST

Un document est proposé pour le CST qui sera utilisé par Poitiers et Limoges. Quelques remarques sont formulées pour améliorer le document.

Il est proposé que si un comité de thèse existe, il puisse constituer le CST si un membre de l'Ed est présent pour représenter l'ED.

6) Questions diverses

PV propose l'organisation d'une réunion dédiée aux DU dont beaucoup sont nouveaux avec le démarrage du nouveau contrat pour expliquer le fonctionnement de l'ED et ses attendus. Cette réunion sera organisée début 2018.

PV demande que soient précisées les conséquences tant pour les doctorants que pour les encadrants des inscriptions au fil de l'eau qui sont de plus en plus fréquentes. PB répond que c'est la durée de la thèse visée ne change pas (i.e. elle est calculée entre date de 1^{ère} inscription et la date de soutenance) mais que les inscriptions au fil de l'eau impliquent une inscription en 4^{ème} année produisant des faux 4^{èmes} années pour des raisons administratives (début de l'année scolaire au 1^{er} octobre).

La date du prochain conseil est fixée au 7 juillet 2017 à La Rochelle.

L'OJ étant épuisé, la séance est levée à 15h40.